

L'an deux mil dix-neuf, le cinq novembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, en session ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 28 octobre 2019, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. François OUVRARD, Maire ; Mmes et MM. Monique REY, Arnaud LOISON, Fabienne BARDON, Jean-Paul DAVID, Annick PIERS, Jean-Pierre DELSOL, Christine BURCKEL, Dominique THIBAUD, Adjointes ; Mmes et MM. Paul SEZESTRE, Alain GANDEMER, Philippe BAGUELIN, Patrick GIRARD, Frédérique GAUTIER, Annie ROCHEREAU-PRAUD, Didier DAVAL, Marielle NOBLET-BOUGOUIN, Serge DRÉAN (à partir de 20h17), Laurence HERVEZ, Claudine LE PISSART, Carmen PRIOU, Christophe RICHARD, Isabelle JOLY (à partir de 20h12), Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Véronique BARBIER, pouvoir à Mme Fabienne BARDON,  
M. Serge DRÉAN (jusqu'à 20h17),  
M. Sébastien POURIAS, pouvoir à M. Jean-Paul DAVID,  
M. Thierry MERLIN,  
M. Christophe RICHARD, pouvoir à M. François OUVRARD,  
Mme Isabelle JOLY (jusqu'à 20h12).

**SECRÉTAIRE :** Mme Annick PIERS est élue secrétaire de séance.

**ASSISTANTS :** M. Emmanuel PRUSKER, Directeur général des services,  
Mme Charline HUPEL, Assistante de direction.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h03, remercie les membres présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

## 1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2019

---

Le projet procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

## 2. DÉLÉGATIONS EXERCÉES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

---

Monsieur le Maire indique les délégations qu'il a exercées depuis le dernier conseil municipal.

1. **Le 26/09/2019**, attribution du MAPA de travaux "Réhabilitation des chemins agricoles" à l'entreprise Hinault TP, pour un montant de 93 184,75 € HT ;

2. **Le 02/10/2019**, attribution du MAPA de travaux "Réhabilitation des voiries de l'ex ZAD" à l'entreprise A3SN, pour un montant de 85 000 € HT ;

3. **Le 22/10/2019**, attribution du MAPA de travaux "Construction de l'école maternelle" aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Montant
N°1 : Terrassements – VRD – Aménagements extérieurs	GUILLOTAU TP	161 500,00 €
N°2 : Gros-œuvre	ACR Construction	554 340,30 €
N°3 : Charpente bois	AGASSE Thierry	68 546,99 €
N°4 : Étanchéité	SOPREMA	133 940,06 €
N°6 : Menuiseries extérieures	CMBS	123 397,86 €
N°7 : Menuiseries intérieures – Agencement	ATELIER ISAC	139 132,09 €
N°8 : Cloisons sèches – Plafond	TERTRIN	91 765,86 €
N°9 : Carrelage – Faïence	GROUPE VINET	75 029,26 €
N°10 : Revêtements de sols collés – Peinture	ABITAT SERVICES	92 447,00 €
N°11 : Plafonds suspendus – isolation	PLAFISOL	53 892,36 €
N°13 : Chauffage – Ventilation	RAMERY ENERGIES	192 500,00 €
N°14 : Plomberie – Sanitaires	RAMERY ENERGIES	52 500,00 €
N°15 : Électricité courants forts et faibles	GROUPE F2E	126 779,49 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 865 771,25 €</b>

## 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

### 3.1. MISE EN PLACE D'UN COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**REMPLECE** la délibération n°03-09-2018 en date du 18 septembre 2018 relative au RIFSEEP par la présente délibération ;

**MAINTIENT** l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise selon les modalités définies ci-avant ;

**DÉCIDE** l'instauration d'un complément indemnitaire annuel (CIA) qui sera versé selon les modalités définies ci-avant après les entretiens professionnels de l'année 2020 ;

**DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget de la commune.

### 3.2. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**CRÉE** les dix postes suivants au tableau des effectifs :

Création de postes				
Nombre	Grade	Cat.	Filière	Temps de travail
1	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Animation	Complet
1	Agent de maîtrise	C	Technique	Complet
3	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Technique	Complet
4	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	Technique	20h, 26h, 26h, 29h30mn
1	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	Administrative	Complet
10	<b>Total</b>			

**ADOpte** le tableau des effectifs au 05 novembre 2019 qui intègre les modifications précitées, soit 147 postes, dont 27 à temps non complet, et qui figure en annexe de la présente délibération

### 3.3. ACQUISITION DE TROIS ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE LOIRE-ATLANTIQUE DÉVELOPPEMENT (SPL LAD)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** l'acquisition de 3 actions de Loire-Atlantique Développement-SPL, d'une valeur nominale de 100 € chacune, auprès du département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette société publique locale pour une valeur totale de 300 € ;

**APPROUVE** le versement de la somme de 300 €, en une fois, lequel sera prélevé sur le chapitre 26 et à l'article 261 ;

**DÉSIGNE** au sein du conseil municipal, Monsieur le Maire, François OUVARD, pour être représentant(e) au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## 4. FINANCES

---

### 4.1. MODIFICATION DES RECETTES ENCAISSÉES PAR LA RÉGIE DE RECETTES ANIMATION JEUNESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** la suppression de la vente de gobelets à l'effigie de la commune dans la régie de recettes de l'Animation Jeunesse.

## 5. COMMUNICATION, LECTURE PUBLIQUE

---

### 5.1. MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE UNIQUE : VALIDATION DU RÈGLEMENT COMMUN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les modifications du règlement commun du réseau lecture publique d'Erdre et Gesvres.

### 5.2. MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE UNIQUE : APPLICATION DES TARIFS COMMUNAUX POUR LES PHOTOCOPIES ET LES IMPRESSIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ADOpte** les tarifs à appliquer à la Médiathèque.

## 6. TRAVAUX - ACCESSIBILITÉ

---

### 6.1. DEMANDE DE SUBVENTION CHEMIN EX ZAD

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le programme de travaux et le plan de financement prévisionnel de ces travaux :

Postes de dépenses	Montants HT	Financeurs	Montant financements	Taux d'intervention
Maîtrise d'œuvre	1 820.00 €	État (DSIL)	43 400.00 €	80,00%
Travaux empierrement	45 500.00 €			
Élagage curage	6 930.00 €	Commune	10 850.00 €	20,00%
<b>Total</b>	<b>54 250.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>54 250.00 €</b>	<b>100,00%</b>

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer la consultation pour le choix des entreprises, à signer les marchés correspondants et à solliciter toute subvention relative à ce programme de travaux auprès des services de l'État, du conseil départemental et de tout autres organismes publics ou privés.

## 7. URBANISME - AMÉNAGEMENT

### 7.1. ADRESSAGE RUE DU MOULIN DES LANDES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**NOMME** la voie entre la limite communale Sud et l'entrée de l'équipement MAS DIAPASON – la rue du Moulin des Landes,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à numéroté la voie et à mettre à jour le tableau de classement de la voirie.

### 7.2. ADRESSAGE RUE D'ALPHÉA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**NOMME** la voie entre la rue de Rennes et la route de Treillières, en passant par le centre aquatique - la rue d'Alphéa ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à numéroté la voie.

### 7.3. RÉTROCESSION RUE DES BOUVREUILS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le maire à signer tous documents relatifs à la rétrocession les espaces communs de la rue des Bouvreuils

## 8. CCEG

### 8.1. RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES D'ERDRE ET GESVRES RELATIF AUX TRANSFERTS DES COMPÉTENCES GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS D'UNE PART, ET CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'AUTRE PART

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** le rapport de la CLECT en date du 11 septembre 2019 annexé à la présente délibération et le calcul d'attribution de compensation (AC) 2019 qui en découle comme suit :

	2018			2019			2020			2021		
	AC budgétaire 2018 hors énergie	AC énergie	AC 2018 après imputation part énergie	AC budgétaire révisée 2019 avec régularisation POLLENIZ (hors énergie)	AC énergie 2019	AC 2019 après imputation part énergie	AC budgétaire révisée 2020 avec régularisation POLLENIZ (hors énergie)	AC énergie 2020	AC 2020 après imputation part énergie	AC budgétaire révisée 2021	AC énergie 2021	AC 2021 après imputation part énergie
Casson	75 285 €	-1 964	73 321 €	40 519 €	-1 929	38 590 €	40 689 €	-1 124	39 565 €	40 689 €	0	40 689 €
Fay-de-Bretagne	19 759 €	-686	19 073 €	-28 499 €	-686	-29 185 €	-27 620 €	-686	-28 306 €	-27 620 €	-686	-28 306 €
Grandchamps-des-Fontaines	237 413 €	-24 869	212 544 €	119 005 €	-24 869	94 136 €	120 127 €	-15 452	104 675 €	120 127 €	-5 139	114 988 €
Héric	154 403 €	-14 208	140 195 €	52 881 €	-14 208	38 673 €	55 436 €	-7 894	47 542 €	55 436 €	-7 402	48 034 €
Les Touches	122 856 €	-6 418	116 438 €	74 270 €	-6 418	67 852 €	76 368 €	-6 299	70 069 €	76 368 €	-6 299	70 069 €
Nort-sur-Erdre	569 597 €	-27 509	542 088 €	391 815 €	-27 509	364 306 €	396 038 €	-17 500	378 538 €	396 038 €	-7 783	388 255 €
Notre-Dame-des-Landes	-3 224 €	-6 253	-9 477 €	-44 761 €	-6 253	-51 014 €	-44 007 €	-2 623	-46 630 €	-44 007 €	-2 623	-46 630 €
Petit-Mars	153 663 €	0	153 663 €	98 961 €	0	98 961 €	102 718 €	0	102 718 €	102 718 €	0	102 718 €
Saint-Mars-du-Désert	147 430 €	-56 056	91 374 €	48 389 €	-56 056	-7 667 €	53 215 €	-34 281	18 934 €	53 215 €	-24 367	28 848 €
Sucé-sur-Erdre	60 949 €	-12 850	48 099 €	-103 365 €	-12 850	-116 215 €	-101 961 €	-7 809	-109 770 €	-101 961 €	-7 809	-109 770 €
Treillières	807 507 €	-28 256	779 251 €	544 666 €	-28 256	516 410 €	545 326 €	-16 017	529 309 €	545 326 €	-16 017	529 309 €
Vigneux-de-Bretagne	446 191 €	-5 213	440 978 €	315 801 €	-3 190	312 611 €	316 593 €	-3 125	313 468 €	316 593 €	-87	316 506 €
TOTAL	2 791 829 €	-184 282 €	2 607 547 €	1 509 681 €	-182 224 €	1 327 457 €	1 532 923 €	-112 810 €	1 420 113 €	1 532 923 €	-78 212 €	1 454 711 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

## 9. INFORMATIONS

### 9.1. DATES

- Le lundi 11 novembre : cérémonie du 11 Novembre.
- Le vendredi 15 novembre à 18h30 : repas élus/personnels.
- Le mercredi 27 novembre à 12h : repas des Aînés.
- Le jeudi 28 novembre à 20h : commission finances.
- Le jeudi 5 décembre à 20h : commission finances.
- Le mardi 17 décembre à 20h : conseil municipal.

Fin de la séance : 21h42

Annick PIERS  
La secrétaire